

	<p>Compte Rendu</p> <p>Réunion du Conseil Municipal</p>	<p>Réunion du : 13 décembre 2018</p> <p>Auteur du relevé : André ZAVAN</p> <p>Version du : 17 décembre 2018.</p>
---	--	--

Date et heure de la réunion : Jeudi 13 décembre 2018 à 20h00.
Convocation adressée le : 05 décembre 2018.

Membres présents (13) : MM. CAPURON, ZAVAN, RUDELIN, Mmes BELUGUE, DUMAREAU, M. BEAUDEAU, M. BLANCHER, Mmes BONPAIN, FERNANDES, M. GUERINET, Mmes POISSON, RIBEYROL, M. VILLERMET.
Membres absents (4) : Mme BETHOULE, M. FAVIER, Mmes GUITTON, PIMPAUD.
Pouvoirs (1) : M. HIRT a donné pouvoir à M. RUDELIN.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
<p>1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.</p>	<p><i>En préambule, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rajout des points suivants : -«Subventions aux associations » -«Prolongation du bail de la Sarl Phytamine» -«Budget assainissement : Décision modificative n°3» <p>Pas de remarque.</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopte le nouvel ordre du jour. • Approuve le compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.
<p>2- Modification des compétences de la CAB.</p>	<p>Monsieur le Maire explique que par délibération du 29 octobre 2018, le Conseil Communautaire a modifié la compétence facultative santé.</p> <p>Les membres du conseil communautaire ont approuvé la modification de la compétence santé en élargissant son périmètre à celui de la construction, aménagement et entretien des Maisons de Santé Pluridisciplinaire.</p> <p>Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer par rapport à cette modification.</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la modification apportée aux compétences de la CAB et présentée par M. le Maire.
<p>3 - Renouvellement des marchés d'achat d'énergie : période 2020-2022.</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie avec le SDE 24.</p> <p>Afin de bénéficier à nouveau de la démarche mutualisée et de tarifs compétitifs, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de se positionner sur le renouvellement</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de renouveler les marchés d'achat d'énergie pour la période 2020-2022 (électricité et gaz naturel)

<p>4 – 1 - Renouvellement du contrat de maintenance informatique.</p>	<p>des marchés d'achat d'énergie pour la période 2020-2022 (électricité et gaz naturel) auprès du SDE 24.</p> <p>Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de maintenance et d'assistance technique du parc informatique de la mairie avec le prestataire STARGATE INFORMATIQUE BMI situé à Mussidan, celui-ci arrivant à échéance.</p> <p>Monsieur le Maire présente la proposition reçue soit 19 heures de prestation/an pour un montant de 1057,01 TTC/an à compter du 1^{er} janvier 2019.</p>	<p>auprès du SDE 24.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles en la matière. <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de renouveler pour une durée d'un an le contrat avec STARGATE INFORMATIQUE BMI situé à MUSSIDAN (Dordogne) de 19 heures de prestation/an pour un montant de 1057,01 TTC/an à compter du 1^{er} janvier 2019. • Autorise M. le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.
<p>4 – 2 - Informatique : location de matériel.</p>	<p>Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de location avec la Sté LOCAM SAS sis à St Etienne pour les 2 ordinateurs concernés et pour une période de 12 trimestres (soit 146,72 € HT/trim.).</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepte de souscrire un contrat de location avec la Sté LOCAM SAS sis à St Etienne pour les 2 ordinateurs concernés et pour une période de 12 trimestres (soit 146,72 € HT/trim.) • Autorise M. le Maire à signer tous les documents utiles en la matière.
<p>5 – Assurance statutaire du personnel.</p>	<p>Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.</p> <p>M. le Maire présente une synthèse des contrats 2019 adressés par la CNP Assurances.</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2019.
<p>6 – Avenant au contrat MNT de maintien de salaire pour le personnel.</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a souscrit un contrat « MNT Maintien de Salaire » auprès de la MNT afin de protéger les agents en cas d'arrêt de travail prolongé.</p> <p>Monsieur le Maire donne connaissance de l'avenant au contrat portant sur une augmentation du taux de cotisations porté à 2,66 % au 1^{er} janvier 2019.</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire (MNT).
<p>7 – Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale.</p>	<p>Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la création, en date du 25 février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture des statuts de</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de renouveler l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION

<p>8 – Rétrocession d'une concession au cimetière.</p>	<p>l'organisme créé et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité.</p>	<p>SOCIALE,</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation, • Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.
<p>9 – Questions diverses : 9 – 1 – Subventions 2018 aux associations.</p>	<p>Monsieur le Maire explique que ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure car le règlement intérieur du cimetière doit préalablement être modifié pour pouvoir donner suite à la demande de rétrocession formulée par la famille propriétaire de la concession concernée.</p> <p>Monsieur le Maire donne la parole à M. VILLERMET, adjoint, qui présente au Conseil Municipal les demandes de subvention transmises en mairie par diverses associations communales.</p>	<p>Le conseil municipal prend acte.</p> <p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide d'accorder pour l'année 2018 à : <ul style="list-style-type: none"> - l'association Vélo Passion 24 une subvention d'un montant de 400 €, - L'association ESCP une subvention d'un montant 900 €, - L'association «<i>Génération mouvement</i>» une subvention d'un montant de 200 €, - l'association CATM-PG une subvention d'un montant de 160 €, • Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son adjoint à signer tous documents nécessaires à cette affaire.
<p>9 – 2 – Prolongation du bail de la Sarl Phytamine.</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le bail commercial de la Sarl Phytamine sis au 44 rte de Bergerac 24520 Cours-de-Pile arrive à échéance au 15 décembre 2018.</p> <p>Initialement ce bail commercial précaire a été établi pour une durée de 1 an à compter du 15 décembre 2017.</p> <p>Monsieur le Maire indique que par courriel en date du 7 décembre 2018 la Sarl Phytamine a demandé la prolongation du bail commercial précaire jusqu'au 15 janvier 2019.</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accorde à la Sarl Phytamine une prolongation du bail commercial précaire jusqu'au 15 janvier 2019 conformément à l'article IV du bail initial, • Fixe le montant du loyer à la somme de 500 € (cinq cent euros) mensuel, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
<p>9 – 3 – Budget assainissement : Décision modificative n°3.</p>	<p>Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget assainissement. Les travaux du marché public de l'extension du réseau assainissement et sa réhabilitation ne seront pas terminés en 2018. Il est donc nécessaire de transférer les fonds pour pouvoir régler le marché public sur les budgets 2018 et 2019 avec changement de ligne</p>	<p>Le Conseil Municipal à l'unanimité</p>

9 – 4 – Autres points en questions diverses :	budgétaire comme suit :		et par vote à main levée, • Accepte les mouvements budgétaires présentés par Monsieur le Maire.
		Dépenses	
	Investissement	c/ 2156 373405.20 €	c/2315 373405.20 €
	Totaux	373405.20 €	373405.20 €
	<p>➤ <i>Didier RUDELIN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Repas des « aînés » offert par la commune : prévu le 12 janvier 2019. 61 personnes de plus de 80 ans vivent seules et 13 sont en couples. • Noël des écoles : goûter offert aux enfants par la mairie, vendredi 21 décembre à 15h30. • Travaux d'assainissement collectif : les différents chantiers sont terminés. Les revêtements de voirie sont en cours. <p>➤ <i>Annie DUMAREAU :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ludothèque : manifestation organisée à la salle des fêtes samedi 15 décembre. <p>➤ <i>Marie BONPAIN :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Question concernant une demande d'installation de miroir de voirie : <p><i>M.ZAVAN explique que ce type d'installation est soumis à réglementation et que le cas présenté n'est pas recevable (hors agglomération, etc ...)</i></p> <p>➤ <i>Christian GUERINET :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat de Transport Scolaire : Réunion d'information au Buisson de Cadouin avec la participation du Conseil Régional. <p>Quelques annonces (projets):</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Souhait d'harmonisation de la politique des transports scolaires en Nouvelle Aquitaine, ○ Modalités présentées en mars 2019, ○ Accès direct sur site Internet pour les parents d'élèves, ○ Accent mis sur les problèmes de sécurité, ○ Facturation en fonction du Quotient Familial. <p>➤ <i>Pierre BEAUDEAU :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Banderoles publicitaires au giratoire de la RD37 : Ne lui paraissent pas adaptées, présentent une certaine pollution visuelle dans le paysage harmonieux du site. <p><i>Monsieur ZAVAN rappelle que l'affichage en bordure de route est interdit par la réglementation et à ce titre les panneaux sont systématiquement retirés sur tout le territoire de la commune.</i></p> <p><i>Pour ce qui est des banderoles une réflexion pourrait être menée en concertation avec les associations qui, soit dit en passant, tardent à retirer ces mêmes banderoles après la date de la manifestation annoncée...</i></p>		

	<p>➤ <i>Didier CAPURON (Maire)</i> clôture la séance en souhaitant de Bonnes Fêtes aux membres de l'assemblée.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.</p>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
--	---	---

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.